

## CONTRAT d'engagement entre EPINAMAP et LE SIPIO - Saison Automne-Hiver 2021-2022

### I) Les Parties :

EPINAMAP	Le SIPIO, Société de Pêche artisanale
79 ter rue de Paris	17 Quai de Lille
93800 Epinay/Seine	76600 Le Havre

### II) Objet :

Fourniture par LE SIPIO d'un nombre minimum de Colis-poisson un Jeudi par mois, selon la "pêche du jour", d'une valeur de 20€. Les colis seront livrés en mode réfrigéré, avant 18h au Marché de la Briche, 207 Avenue de la République à Epinay/S.

### III) Durée :

Ce contrat est conclu pour 6 mois, avec livraison prévue les :

23 septembre – 21 octobre – 18 novembre – 16 décembre

20 janvier – 17 février – 17 mars

Possibilité de continuer au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 : 21/04 – 19/05 – 16/06

### IV) Engagement mutuel :

EPINAMAP s'engage à régler par chèque le montant total, soit : € à l'ordre de LE SIPIO  
De leur côté les adhérents inscrits s'engagent à régler les 20 € directement sur le compte de EPINAMAP, par virement, chèque ou espèces.

Fait à Epinay-sur-Seine le

Signatures précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé"

EPINAMAP

ADHERENT(E)

LE SIPIO